

ques. S'ils étaient un peu plus logiques, il serait plus facile de les apprendre. Évidemment, ils comprendront très vite que le caviar n'est pas taxé. Il y a d'autres complications quant aux articles assujettis à la taxe et ceux qui ne le sont pas. On ne peut pas considérer d'office que ce qui est froid n'est pas taxé et que ce qui est chaud l'est. Cela couvrirait le poisson, la pizza et le popcorn.

Compensations comprises, le gouvernement devra percevoir 21,4 milliards de dollars de recettes pour abolir la TVF et la remplacer par la TPS (fiscalement neutre), selon ses estimations. Ces recettes devront provenir principalement de la TPS de 7 p. 100. La TVF rapportait près de 18,5 milliards de dollars. Avec la TPS, il faudra percevoir 3 milliards de dollars de plus pour arriver aux mêmes résultats, pour couvrir les frais, et sans pouvoir entamer le déficit pour autant.

Le gouvernement se propose de trouver ces recettes principalement au moyen de cette TPS de 7 p. 100. La nouvelle taxe devrait rapporter 19,6 milliards de dollars. Les 1,8 milliard de dollars manquants proviendront de diverses sources, sans nul doute sur la base d'un jugement politique quant à ce qui est acceptable: la taxe sur les gains en capital des grandes sociétés augmentera de 0,2 milliard de dollars. Ce n'est pas 0,2 milliard de dollars par société, mais au total. Nous savons également que cette taxe sera inégalement appliquée du fait qu'il y a tant de sociétés qui ne paient pas d'impôt du tout. Toutes les grosses compagnies pétrolières ne paient aucun impôt, et ce depuis fort longtemps.

La surtaxe au titre de l'impôt sur le revenu sera augmentée de 0,2 milliard de dollars. La taxe d'accise sur les cigarettes, le tabac et le carburant augmentera pour compenser la diminution des recettes résultant du passage d'un taux de 19 p. 100 au niveau des fabricants à un taux de 7 p. 100 au niveau de la distribution de détail. Les dépenses gouvernementales seront réduites de 0,7 milliard de dollars.

J'en viens maintenant au tableau 2 qui compare les estimations du ministère des Finances relatives aux gains et pertes fiscales fédérales résultant de la TPS à celles calculées selon les données et le modèle qui sous-tendent l'analyse de ce rapport. Les estimations diffèrent quelque peu en raison des différences entre les modèles. Toutefois, le fait que les estimations soient néanmoins proches permet de conclure que les points abordés ici sont des questions de principe et de conception fondamentales, et non des accidents dus aux formules de calcul ou aux données utilisées.

Le sénateur Molgat: Sénateur Gigantès, puis-je vous interrompre? Je sais bien que vous parlez ici de la proposition Brooks. Avez-vous jeté un œil sur ce que M. Hurtig a dit des solutions de rechange et du problème qui se pose? Je veux parler du document qu'il a rédigé et dans lequel il formule quelques déclarations très alarmantes qui exigent, à mon sens, un examen approfondi.

Il dit notamment ceci:

Le régime fiscal canadien est caractérisé par d'énormes facilités fiscales consenties aux sociétés géantes, aux conglomerats et aux particuliers fortunés.

Des banques énormes, très profitables et puissantes, des compagnies fiduciaires, des compagnies d'assurances, des compagnies pétrolières et minières jouissent de taux d'imposition réels remarquablement faibles sur leurs profits réels, des taux biens inférieurs à celui que paient les contribuables canadiens moyens et les familles, et bien

inférieurs aux taux d'imposition des petites et moyennes entreprises canadiennes.

La «réforme fiscale» du gouvernement Mulroney a accru le fardeau fiscal pesant sur l'énorme majorité des Canadiens individuels et leur famille et diminué celui des très riches.

Parallèlement, les hausses d'impôt réel subies par les sociétés les plus importantes et les plus profitables sont restées modestes et les estimations gouvernementales de l'impôt que paieront les sociétés en 1992, données par le gouvernement lui-même, ne font apparaître qu'une légère hausse.

Il en résulte une concentration choquante de la fortune et du pouvoir au Canada et un fardeau fiscal excessif pesant sur la vaste majorité des Canadiens.

Il précise que ses statistiques, qui foisonnent dans sa présentation, proviennent de Statistique Canada, du ministère des Finances, du ministère du Revenu national ou de la Banque du Canada. Ses statistiques internationales proviennent de l'OCDE, du FMI ou du ministère du Commerce américain. Il semble très bien documenté. Je suis sûr que ses écrits ont été examinés de près par d'autres.

Je voudrais ajouter qu'il propose également diverses solutions de rechange à la TPS. J'ai eu l'impression, tout au long, que l'on n'a pas suffisamment réfléchi aux autres options disponibles. Le gouvernement a voulu nous faire croire qu'il n'en existe pas.

M. Hurtig poursuit:

Contrairement à ce que Mulroney et Wilson ne cessent de répéter, il existe maintes solutions de rechange à la TPS.

On pourrait commencer par imposer davantage les grandes sociétés.

On pourrait ensuite relever le taux de l'impôt sur le revenu payé par les 20 p. 100 de contribuables les plus fortunés.

Des vérifications plus nombreuses des comptes des sociétés, et une plus grande attention accordée aux prix de transfert rapporteraient des milliards de dollars de recettes supplémentaires.

Les vérifications fiscales pratiquées par Revenu Canada auprès des sociétés ont spectaculairement diminué ces dernières années, passant de près de 7,5 p. 100 des sociétés à moins de 2 p. 100. Revenu Canada a fait savoir en 1988 que chaque dollar consacré aux vérifications rapportait 17 \$ de recettes supplémentaires.

Si le Canada possédait un impôt sur la fortune de même taux que la moyenne des pays de l'OCDE, celui-ci rapporterait presque 2 milliards de dollars.

Un impôt relativement modeste et de taux progressif sur les successions rapporterait 2 autres milliards de dollars.

Même une diminution modeste de 2 p. 100 du taux d'intérêt permettrait d'économiser quelque 7 milliards de dollars sur quatre ans.

Ainsi que nous le savons, de nombreuses autres raisons militent en faveur d'une réduction des taux d'intérêt, de même que des dépenses publiques. La conjoncture économique et la récession dans laquelle nous sommes maintenant entrés sont des raisons largement suffisantes pour diminuer les taux d'intérêt, indépendamment des conséquences bénéfiques sur les dépenses gouvernementales qui en résulteraient.